



COMMUNIQUE

Pantin, le 11 février 2013

De mal en pis

Le préfet de la Somme vient de signer un arrêté autorisant la construction d'une étable de 500 vaches laitières intégrant une unité de méthanisation. Le projet initial a été divisé par deux parce que la surface nécessaire à l'épandage des digestats liquides et solides serait difficile à trouver. Ce qui donne un argument supplémentaire au fait que ce type d'équipement, financé par un entrepreneur des travaux publics, a du mal à s'intégrer dans une proximité.

Rappelons qu'il tente de trouver sa justification d'une part comme moyen de réponse à la crise de l'élevage en supprimant du travail vivant (deux fois moins de travail par litre de lait) et, d'autre part en surfant sur une image écologique du biogaz produit à partir des effluents et déchets. Il est faux de prétendre que la production de biométhane permet de gommer les impacts environnementaux des agricultures productivistes nourrissant le bétail dans ce type d'installations. Cette évolution de l'industrie du lait pousse l'élevage dans une fuite en avant, tournant de plus en plus le dos à une intégration positive des productions animales et végétales, à une juste rémunération du travail des agriculteurs et éleveurs.

Pendant toute la durée de l'instruction du dossier, le promoteur comme le préfet ont verrouillé l'obligation de donner les informations nécessaires pour juger de l'équilibre économique du projet. La concentration de l'élevage coûte cher. La lecture de l'arrêté préfectoral est édifiante. L'exploitant comme l'administration, doivent faire face à un grand nombre d'obligations et de contrôles. Ils sont légitimes car ce mode d'élevage est complexe et dangereux.

C'est en fait le contribuable et l'utilisateur de l'électricité qui devraient en faire les frais. Le contribuable parce que l'administration doit avoir les moyens de contrôler sinon l'arrêté préfectoral n'est qu'un vœu pieux et dangereux. L'utilisateur de l'électricité a vu apparaître sur sa facture une ligne nouvelle appelée Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). Elle subventionne notamment le tarif d'achat de l'électricité produite à partir des effluents des 500 vaches. C'est d'ailleurs pour ces raisons que la réglementation demande une transparence sur l'économie du dossier.

Socialement pervers, environnementalement dérisoire, ce projet d'étable industrielle n'aurait pas dû être autorisé par un gouvernement qui a annoncé vouloir trouver d'autres modèles pour l'agriculture et l'élevage. Le MNLE s'associe à sa contestation sous toutes ses formes organisée par NOVISSEM. Il continue son action pour de nouveaux modes d'agriculture et d'élevage. Il faut en particulier, de manière urgente, répondre aux éleveurs coincés entre des coûts de production élevés et des prix de vente en berne.